



Aménager combles & greniers

Par **mm555**, le **12/08/2010** à **10:17**

Bonjour,

Je voudrais bien aménager la surface sous la toiture, toutefois, je n'ai pas bien compris, dois-je déposer un permis de construire pour :

- pouvoir ouvrir des fenêtres sur les côtés et poser des lucarnes?

Le permis de construire ne concerne-t-il pas uniquement la construction des murs?

Merci par avance,

md.

Par **elydaric**, le **13/08/2010** à **18:55**

Bonjour,

Si vous souhaitez percer des ouvertures et aménager vos combles (donc transformation de SHOB en SHON), vous devez déposer une déclaration préalable en mairie.